Centre
de services scolaire
de Rouyn-Noranda
Québec

École

Notre-Dame-de-Protection

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

2024-2025

Approuvé par le conseil d'établissement : CÉ 23/24-20

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ
Code de vie - Objectif et valeurs
École Notre-Dame-de Protection
(2024-2025)

L'école Notre-Dame-de-Protection se donne comme mission éducative de favoriser le développement des différentes dimensions de ses élèves : socialiser, instruire et qualifier dans un milieu de vie stimulant, bienveillant et sécurisant.

L'objectif du code de vie de l'école est de développer un climat harmonieux et sécuritaire tout en instaurant un cadre d'intervention commun. Les interventions doivent viser à faire cesser certains comportements indésirables en partant du principe que tout élève peut s'améliorer.

Les règles ont pour but d'assurer le respect des personnes et de l'environnement de même que la sécurité physique et morale des élèves. Nous croyons en un milieu de vie où chacun se sent respecté et en sécurité afin que le climat soit propice aux apprentissages.

L'intervention se fait avec *justice* et *équité* ainsi que dans le *respect*. La *rigueur*, la *constance* et la *persévérance* dans l'application des règles sont garantes de l'atteinte de bons résultats.

La collaboration des élèves et des parents est essentielle.

Ce tableau trace un portrait global des 5 valeurs qui ont été retenues dans l'école.

Valeurs à inculquer à nos élèves à l'intérieur du code de vie
Respect : paroles et gestes (adultes et élèves), matériel, environnement
Acceptation : respect des différences, tolérance, ouverture d'esprit
Responsabilité : respect des règles, assumer les conséquences de ses choix et de ses gestes, dénonciation des comportements inadéquats
Justice et équité : acceptation des conséquences différenciées selon les besoins particuliers de certains élèves
Persévérance : fournir des efforts malgré les obstacles

Veuillez prendre note que les info-parents (agir mineur ou majeur) sont remplis avec bienveillance et avec l'enfant afin qu'il prenne conscience de l'impact de ses actions et de l'amener à réfléchir sur des pistes des solutions (développement des habiletés sociales).

Le code de vie de l'école Notre-Dame-de-Protection fut inspiré de celui de l'école d'Évain

Code de vie de l'école

<table>
<tr><th colspan="2">Comme élève voici mes responsabilités</th></tr>
<tr><th>Les relations</th><th>L'environnement</th></tr>
<tr><td>• J'obtempère et je collabore avec les intervenants de l'école.
• Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles.</td><td>• Je respecte le matériel.
• Je respecte l'environnement (végétation, arbres).
• Je respecte la propreté des lieux à l'intérieur et à l'extérieur (déchets).
• Je diminue mon empreinte environnemental (recyclage, récupération, compostage, boite à lunch zéro déchet, gourde réutilisable, etc.).</td></tr>
<tr><th>Les procédures</th><th>Les responsabilités*</th></tr>
<tr><td>• Je circule prudemment dans l'école.
• Je garde silence au 1er étage, je chuchote au 2e étage. Je garde silence dans les déplacements.
• Je suis ponctuel.
• Je suis propre et je porte des vêtements décents et convenables à un milieu scolaire (voir code vestimentaire).
• J'apporte une collation santé (fruits et légumes frais ou fromage).
. Lors d'occasions spéciales, d'autres aliments peuvent être permis. *</td><td>• Je respecte les règles de la classe.
• Je fais le travail demandé dans le calme.
• Je fournis les efforts nécessaires.
• Je fais mes leçons.
• Je remets mes travaux à temps.
• J'apporte mon matériel.
• J'apporte seulement le matériel nécessaire à mes apprentissages.
• À moins d'une autorisation écrite par l'enseignant, sont interdits : jeux électroniques, cellulaires, écouteurs, montre intelligente avec des jeux et/ou une caméra intégrée, friandises et jouets.</td></tr>
<tr><th colspan="2">Les procédures s'adressant aux parents</th></tr>
<tr><td colspan="2">• Toute personne qui se présente à l'école doit obligatoirement se présenter au secrétariat avant de circuler. Il est interdit d'aller directement dans les classes ou de circuler dans la cour de l'école durant les heures de classe.
• Pour toute information relative au fonctionnement de la classe, les parents prennent un rendez-vous avec l'enseignante de l'enfant.
• L'enfant ne doit pas se présenter dans la cour de l'école avant 8 h le matin et 12 h 45 le midi, car il n'y a pas de surveillance pour assurer la sécurité.
• Les parents qui effectuent un changement de destination pour leur enfant pour la fin des classes (autobus ou service de garde) doivent aviser l'enseignant <u>ainsi que</u> le service de garde par écrit ou par téléphone au plus tard en avant-midi.
• Lors des journées où la température varie beaucoup (printemps/automne) prévoyez un habillement en multicouche, car les autorisations personnalisées des parents ne seront pas considérées.</td></tr>
</table>

Relève de la gestion de classe des enseignants

Protocole d'interventions

Une intervention efficace c'est :

- Intervenir de façon bienveillante et chaleureuse
- Établir un contact visuel avec l'élève
- Écouter ce que l'élève a à dire

Agirs mineurs	Conséquences
• Pousser, bousculer, se chamailler • Utiliser des paroles blessantes, un langage vulgaire, des sacres ou moqueries • Lancer de la neige, des roches ou un autre objet, sans viser quelqu'un • Répliquer ou argumenter avec l'adulte • Retard non justifié le matin, le midi ou ne pas rentrer au son de la cloche à la récréation • Courir ou crier dans l'école • Abimer le matériel et l'environnement • Ne pas respecter le code vestimentaire • Apporter un objet non autorisé (cellulaire en classe) • Autres *La fréquence des comportements de la catégorie des « agirs mineurs » pourra conduire à des conséquences du niveau d'intervention des « agirs majeurs »*	• Se reprendre et s'excuser • Écrire une lettre d'excuse • Remplir une fiche de réflexion • Effectuer un geste réparateur • Se faire retirer du jeu pour une courte période (fin de la récréation) • Avoir un périmètre réduit • Créer une affiche et la présenter dans les classes ou l'afficher dans l'école • Se faire confisquer un objet non autorisé • Autres

Agirs majeurs	Conséquences
• Refuser d'obtempérer ou de collaborer • Violence verbale : intimider, menacer, harceler, humilier, dénigrer • Gestes menaçants • Être impoli envers l'adulte • Se sauver de l'école ou de la classe • Violence physique : frapper, lancer un objet à quelqu'un, cracher sur quelqu'un • Voler ou faire du vandalisme • Se batailler ou agresser physiquement • Possession d'un objet dangereux • Intimidation et taxage • Autres	• Avoir un périmètre réduit • Perdre une ou des récréations à l'intérieur ou à l'extérieur • Remplir une fiche de réflexion • Écrire une lettre d'excuses • Effectuer un geste réparateur • Copier des textes de réflexion et faire un retour avec l'élève sur le sujet • Avoir une retenue après l'école, à la concertation ou lors d'une journée pédagogique • Travaux communautaires • Enseignement par modelage (saynète) • Être suspendu à l'interne (direction) • Être suspendu à l'externe (direction) • Rencontrer les parents • Autres

Le code de vie de l'école Notre-Dame-de-Protection fut inspiré du code de vie de l'école d'Évain.

Code vestimentaire à l'école de Notre-Dame-de-Protection

Il est strictement interdit de porter :

Vêtements d'extérieur

Camisoles à bretelles spaghetti

Chandails dos ouvert

Couvre-chefs en classe

Culottes/jupes très courtes

Hauts transparents ou à filet, sans camisole

Vêtements avec tête de mort ou message de violence

Chandails «bedaine»

Vêtements laissant paraître les sous-vêtements

Hauts décolletés

1. L'intervenant qui voit un manquement demande à l'enfant de se changer.
2. S'il refuse ou n'a pas de vêtements de rechange, vous en serez informés.

HORAIRE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-PROTECTION 2024-2025

PRÉSCOLAIRE Sauf Jour 3	Jours 1 à 8 8 h 00 à 8 h 10 8 h 10 à 11 h 24 11 h 24 à 11 h 30 **Dîner** 12 h 45 à 12 h 50 12 h 50 à 14 h 28 14 h 28 à 14 h 33	Accueil Enseignement (194 min.) Déplacement <u>Jours 9 et 10</u> Accueil 12 h 45 à 12 h50 Enseignement (98 min.) 12 h 50 à 14 h 27 (97 min.) Déplacement 14 h 27 à 14 h 32
1re année à la 3e année Récréation 9 h 30 à 9 h 45 Sauf Jour 3 Récréation 14 h 10 à 14 h 25	8 h à 8 h 10 8 h 05 à 8 h 10 8 h 10 à 9 h 30 9 h 30 à 9 h 50 9 h 50 à 11 h 24 11 h 24 à 11 h 30 **Dîner** 12 h 45 à 12 h 50 12 h 50 à 14 h 10 14 h 10 à 14 h 30 14 h 30 à 15 h 30 15 h 30 à 15 h 35 15 h 30 à 15 h 40	Surveillance Accueil Enseignement (80 minutes) Récréation 15 min. + 5 min. déplacement Enseignement (94 minutes) Déplacement et surveillance Accueil Enseignement (80 minutes) Récréation 15 min. + 5 min. déplacement Enseignement (60 minutes) Déplacement Surveillance
4e année à la 6e année Récréation 9 h 55 à 10 h 10 Sauf Jour 3 Récréation 13 h 55 à 14 h 10	8 h à 8 h 10 8 h 05 à 8 h 10 8 h 10 à 9 h 50 9 h 50 à 10 h 10 10 h 10 à 11 h 24 11 h 24 à 11 h 30 **Dîner** 12 h 45 à 12 h 50 12 h 50 à 13 h 50 13 h 50 à 14 h 10 14 h 10 à 15 h 30 15 h 30 à 15 h 35 15 h 30 à 15 h 40	Surveillance Accueil Enseignement (100 minutes) Récréation 15 min. + 5 min. déplacement Enseignement (74 minutes) Déplacement et surveillance Accueil Enseignement (60 minutes) Déplacement 5 min. + 15 min. récréation Enseignement (80 minutes) Déplacement Surveillance

- N.B. *Il n'y a aucune surveillance sur la cour avant 8 h le matin et 12 h 45 au retour du diner.*
- Horaire du secrétariat *:* *<u>8 h à 11 h 30</u>* *et de* *<u>12 h 45 à 16 h</u>*

***<u>Les élèves seront en congé à tous les jours 3 en après-midi</u>**, afin de permettre à l'équipe-école de se concerter.*

Horaire jour 3	
8 h à 8 h10	*Surveillance*
8 h 05 à 8 h 10	*Accueil*
8 h 10 à 11 h 24	*Enseignement*
11 h 24 à 11 h 34	*Surveillance (**fin de journée**)*

LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-PROTECTION

2024-2025

LA DIRECTION	Julie Houle
LE PERSONNEL ENSEIGNANT	
4 ans :	Kathie Bousquet
	???
5 ans :	Josée Lefebvre
	Chantal Roch
	Dany Todd
1re année :	Isabelle Pilon
	Julie-Jacinthe Prégent
	Annie Tremblay
2e année :	Nathalie LeBlanc
	???
	???
3e année :	Cindy Ménard
3e et 4e année :	Marie-Claude Noël
4e année :	Isabelle Houle
	Krystel Mercier
5e année :	Jacynthe Cartier
	Paméla Raymond
6e année :	Karine Lauzon
	Karine Lemire
Enseignantes orthopédagogues :	Hélène Laliberté
	???
LES SPÉCIALISTES	
Anglais langue seconde :	???
Musique :	Sonia Rivard
Éducation physique :	Samuel Goudreault
	???
LE PERSONNEL DE SOUTIEN	
Secrétaire :	Marie-Ève Gravel
Techniciennes en éducation spécialisée :	Tessa Bernier
	Josianne Bougie
	Geneviève-Miranda Morin
	Amélie Poirier
Concierge :	Bruno Rail-Blouin
Ouvrier d'entretien :	Saniflex
LE SERVICE DE GARDE	
Technicienne en service de garde :	Sylvie Gaignard